

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'organisation du secteur de l'énergie, Enedis, Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, a notamment pour mission d'assurer le relevé de vos index de consommation à minima une fois par an. Ces index sont transmis, en vue d'une facturation, au fournisseur d'électricité que vous avez choisi, et avec lequel vous avez souscrit un contrat.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire liée au COVID-19, nous informons notre clientèle que les activités de relevé des compteurs ont repris.

Afin de respecter les règles sanitaires, le releveur n'entrera pas dans votre domicile. Cependant, nous avons chargé l'entreprise prestataire l'entreprise prestataire SOL30 de déposer dans votre boîte aux lettres un document qui vous permettra de nous transmettre le relevé de votre compteur (carte T, ou autre document)

Nous vous offrons également deux possibilités supplémentaires permettant de nous communiquer le relevé de votre compteur :

- Vous connecter sur le site <https://espace-client.enedis.fr/le-releve-de-mon-compteur>
- Appeler notre serveur vocal au 09 70 82 53 83 (prix d'un appel local)

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service Relevé